

224C1937
FR0000131104-FS0747

14 octobre 2024

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

BNP PARIBAS
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 14 octobre 2024, la société anonyme Amundi¹ (91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 9 octobre 2024, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société BNP PARIBAS et détenir 56 502 671 actions BNP PARIBAS représentant autant de droits de vote, soit 4,99% du capital et des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Amundi Asset Management	51 448 761	4,55
Amundi Austria GmbH	245 934	0,02
Amundi Czech Republic Investicni Spolecnost, A.S.	100 740	0,01
Amundi Deutschland GmbH	54 615	ns
Amundi Hong-Kong Ltd	15 603	ns
Amundi Ireland Limited	1 876 061	0,17
Amundi Japan Ltd	6 142	ns
Amundi SGR SpA	301 676	0,03
BFT Investment Managers	113 186	0,01
CPR AM	1 080 752	0,10
Sabadell Asset Management S.A. S.G.I.I.C. S.U.	17 999	ns
Société Générale Gestion	1 241 202	0,11
Total Amundi	56 502 671	4,99

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions BNP PARIBAS sur le marché.

¹ Amundi est une société anonyme détenue à 70% par le groupe Crédit Agricole. Amundi Asset Management, Amundi Austria GmbH, Amundi Czech Republic Investicni Spolecnost, A.S., Amundi Deutschland GmbH, Amundi Hong-Kong Ltd, Amundi Ireland Limited, Amundi Japan Ltd, Amundi SGR SpA, BFT Investment Managers, CPR AM, Sabadell Asset Management S.A. SGIIC S.U. et Société Générale Gestion agissent en toute indépendance vis-à-vis du groupe Crédit Agricole, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 du code de commerce et 223-12 du règlement général de l'AMF.

² Sur la base d'un capital composé de 1 130 810 671 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.